



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/26
18 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 6 de l'ordre du jour
Article 6 de la Convention

**Questions relatives au Centre d'échange d'informations sur les réseaux
d'information (CC:iNet): évaluation, synthèse des vues des Parties
et prochaines étapes**

Note du secrétariat*

Résumé

Le prototype de centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information (CC:iNet) a été lancé en décembre 2005 pour favoriser l'application de l'article 6 de la Convention (CCNUCC) en facilitant l'échange d'informations et d'expériences sur les activités d'éducation et de sensibilisation relatives aux changements climatiques. L'efficacité du prototype doit être évaluée en décembre 2007. Le présent document porte sur le degré de la mise en œuvre du CC:iNet et sur l'expérience acquise par les Parties et les utilisateurs enregistrés du Centre. Il comporte également des recommandations sur les moyens d'améliorer le Centre et de le mettre en œuvre intégralement.

* Le présent document a été soumis tardivement afin qu'il soit possible d'y inclure les résultats d'une enquête en ligne réalisée en septembre, articulée autour des questions communiquées par les Parties en août 2007.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 5	3
A. Mandat.....	1 – 3	3
B. Objet de la note.....	4	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre ..	5	3
II. AMPLEUR DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOTYPE DE CENTRE D’ÉCHANGE.....	6 – 14	4
A. Généralités.....	6 – 10	4
B. Caractéristiques et bases de données.....	11 – 13	5
C. Statistiques et évaluations.....	14	6
III. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOTYPE..	15 – 28	6
A. Synthèse des vues des Parties.....	15 – 24	6
B. Résultats de l’enquête en ligne.....	25 – 27	8
C. Évaluation d’ensemble.....	28	8
IV. NOUVELLES MESURES À PRENDRE POUR METTRE EN ŒUVRE LE CENTRE D’ÉCHANGE ET QUESTIONS À APPROFONDIR.....	29 – 37	8
<u>Annexes</u>		
I. Tableau comparatif des objectifs et des réalisations actuelles.....		10
II. Utilisateurs et statistiques relatives à l’utilisation du centre.....		11
III. Niveau actuel de mise en œuvre et objectifs envisageables pour la mise en œuvre à grande échelle.....		12

I. Introduction

A. Mandat

1. Par sa décision 11/CP.8, la Conférence des Parties a adopté le programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention. Afin de faciliter l'exécution du programme de travail et d'améliorer l'échange d'informations entre les Parties et les intervenants concernés, la Conférence a, par la même décision, prié le secrétariat de s'employer à mettre sur pied un bureau de centralisation et de diffusion d'informations.

2. À sa vingt-troisième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est félicité du lancement du prototype de centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information (CC:iNet) au titre de l'article 6 de la Convention¹. Il a demandé aux Parties de communiquer leurs vues sur l'avancement des travaux relatifs au centre d'échange d'informations et sur les moyens de le rendre plus fonctionnel, multilingue et convivial², et a prié le secrétariat de rassembler ces vues dans un document de la série «Divers»³.

3. À sa vingt-sixième session, le SBI a de nouveau invité les Parties à communiquer leurs vues sur les questions relatives aux travaux concernant le centre d'échange⁴, et il a prié le secrétariat de réunir ces vues dans un document de la série «Divers»⁵. Il a également demandé au secrétariat d'établir un rapport d'évaluation s'inspirant des vues des Parties, des résultats d'une enquête en ligne, ainsi que des statistiques d'évaluation de l'utilisation et du contenu, qui présenterait des recommandations sur les moyens d'améliorer le centre d'échange et d'en permettre la mise en œuvre à grande échelle⁶.

B. Objet de la note

4. On trouvera dans la présente note une évaluation du prototype de centre d'échange, qui s'inspire des vues exprimées par les Parties, figurant dans les documents FCCC/SBI/2007/Misc.12 et FCCC/SBI/2006/Misc.15, une analyse des statistiques relatives à l'état de la mise en œuvre du centre d'échange, et les résultats d'une enquête en ligne, menée en septembre 2007. En fin de document sont exposés les différents moyens permettant de mettre en œuvre le centre à grande échelle.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Le SBI voudra peut être prendre note des éléments figurant dans le présent document lorsqu'il formulera des recommandations sur les mesures à prendre pour faciliter les travaux relatifs au centre d'échange.

¹ FCCC/SBI/2005/23, par. 75.

² FCCC/SBI/2005/23, par. 77.

³ FCCC/SBI/2006/Misc.15.

⁴ FCCC/SBI/2007/15, par. 63.

⁵ FCCC/SBI/2007/Misc.12.

⁶ FCCC/SBI/2007/15, par. 64.

II. Ampleur de la mise en œuvre du prototype de centre d'échange

A. Généralités

6. L'article 6 de la Convention, qui porte sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, la participation et l'accès du public à l'information relative aux changements climatiques et à leurs incidences, et la coopération internationale à ce sujet, est essentiel pour associer toutes les parties prenantes et les grands groupes à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques relatives aux changements climatiques. Le programme de travail de New Delhi, qui prend fin en décembre 2007, sera examiné par la Conférence des Parties à sa treizième session, et un cadre élargi devrait être adopté pour soutenir et promouvoir l'action menée aux niveaux national et régional⁷.

7. CC:iNet est conçu pour faciliter l'application de l'article 6 et l'accès à des informations pertinentes et fiables dans les six domaines clefs couverts par l'article 6, tels qu'énoncés au paragraphe précédent. Dans leurs communications sur un éventuel cadre pour l'application de l'article 6 venant remplacer ou renforcer le programme de travail de New Delhi⁸, des Parties ont mentionné le rôle capital que peut jouer le centre d'échange dans l'appui à l'application de l'article 6, y compris en diffusant l'information dans les six domaines concernés⁹.

8. Un modèle de centre d'échange à échelle réduite a été présenté aux Parties à la vingtième session du SBI et a servi de base pour les consultations ultérieures auprès des Parties. Le secrétariat s'est inspiré des conseils ainsi recueillis pour établir une note à l'intention du SBI, pour examen à sa vingt et unième session, présentant une étude de faisabilité qui esquissait les caractéristiques, les bases de données et les jalons pour la mise au point du centre d'échange selon un processus d'exécution en deux phases¹⁰.

9. À sa vingt et unième session¹¹, le SBI a appelé au lancement rapide de la première phase de développement et a demandé au secrétariat d'aller de l'avant en tant qu'organisation appelée à accueillir le prototype de centre d'échange d'informations, en respectant les délais et les caractéristiques proposés dans l'étude de faisabilité.

10. La première phase du développement du centre d'échange a démarré en décembre 2005, avec le lancement du prototype. Comme suggéré dans l'étude de faisabilité, une évaluation du CC:iNet doit être réalisée après deux années d'existence, afin de déterminer les futures étapes de la mise au point du système en grandeur réelle¹². L'étude de faisabilité détermine des objectifs pour la mise au point du prototype, qui sont comparés au niveau actuel de mise en œuvre du CC:iNet (voir annexe I). À sa vingt-sixième session¹³, le SBI a établi d'autres indicateurs pour cette évaluation, qui englobent les 16 communications soumises en août 2006 et août 2007 par 11 Parties¹⁴, représentant les vues de

⁷ FCCC/SBI/2007/15, par. 61.

⁸ FCCC/SBI/2007/Misc.10.

⁹ FCCC/SBI/2007/29, par. 30.

¹⁰ FCCC/SBI/2004/14.

¹¹ FCCC/SBI/2004/19, par. 68.

¹² FCCC/SBI/2004/14, par. 31, al. c.

¹³ FCCC/SBI/2007/15, par. 63 et 64.

¹⁴ Australie, Bangladesh, Bolivie, Chine, Communauté européenne et ses États membres, Égypte, États-Unis d'Amérique, Gambie, Japon, Malawi et Ouzbékistan.

43 Parties¹⁵, les résultats d'une enquête en ligne menée en septembre 2007 auprès des utilisateurs enregistrés et d'autres utilisateurs, ainsi que les statistiques d'évaluation de l'utilisation et du contenu arrêtées à août 2007.

B. Caractéristiques et bases de données

11. Le prototype de centre d'échange comporte plusieurs bases de données textuelles et relationnelles indexées, des fonctions de recherche et des liens vers des partenaires, au nombre desquels des Parties, des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales prenant part à l'application de l'article 6. Les principales caractéristiques du prototype sont les suivantes:

- a) La base actuelle d'informations renferme 880 éléments, relevant de la sensibilisation du public (32 %) et de l'éducation (26 %), mais pas exclusivement¹⁶;
- b) Dans le prototype, le contenu est très majoritairement en anglais (90 %), mais il existe aussi une part en d'autres langues (français, espagnol, russe, allemand, néerlandais et turc);
- c) La majeure partie du contenu (74 %) a été introduite dans le prototype par le secrétariat. Le reste (26 %) a été fourni par un parc total de 85 utilisateurs enregistrés, souvent au nom de leurs organisations respectives;
- d) Le centre d'échange propose des fonctions de recherche indexées (par langue, par pays, par portée, notamment) ou plein texte. Toutes les recherches prennent en compte les métadonnées qui sont associées à l'ensemble du contenu du centre d'échange;
- e) La base de données d'experts renferme la liste actuelle des centres de liaison pour l'article 6 (40 experts nationaux et deux experts d'organisations)¹⁷;
- f) La base de données calendrier assure la liaison avec le calendrier des manifestations prévues au titre de la Convention-cadre;
- g) La fonction de collecte de statistiques permet de compiler des informations de base sur l'utilisation et offre aux utilisateurs enregistrés la possibilité de noter la pertinence de chaque élément du contenu du centre.

12. Pour promouvoir et faciliter encore l'utilisation du centre d'échange, le secrétariat a mis au point un guide de l'utilisateur¹⁸ qui détaille les étapes à suivre pour soumettre des informations. Il a également amélioré la page d'accueil du CC:iNet, qui propose désormais une section «What's New» (Nouveautés), recensant les initiatives ou produits récents et novateurs, ainsi qu'une section «CC:iNet Spotlight» (Sous les projecteurs) qui fait ressortir les dernières informations communiquées, triées par domaine.

13. Le secrétariat a entrepris des activités de promotion telles qu'une manifestation parallèle à la douzième Conférence des Parties, organisé des sessions de formation au cours d'ateliers régionaux consacrés à l'article 6 et fourni des informations sur le CC:iNet dans la section «InFocus» du bulletin

¹⁵ FCCC/SBI/2006/Misc.15 et FCCC/SBI/2007/Misc.12.

¹⁶ Le contenu informatif ne relève pas nécessairement d'une seule catégorie.

¹⁷ http://unfccc.int/cc_inet/information_pool/items/3888.php.

¹⁸ "Contributing to CC:iNet - A quick-start guide", consultable en ligne à l'adresse suivante: http://unfccc.int/cc_inet/information_pool/simple_search/items/3522.php?displayPool=874.

d'information de la Convention-cadre. Au cours des vingt-quatrième sessions des organes subsidiaires, à Bonn, un poste de travail a été installé pour montrer concrètement aux participants intéressés comment entrer des informations.

C. Statistiques et évaluations

14. Depuis le lancement de CC:iNet, le secrétariat tient des statistiques sur les utilisateurs et sur l'utilisation du centre d'échange, qu'il a présentées à la douzième Conférence des Parties¹⁹. L'annexe II montre que l'utilisation du centre s'est intensifiée, si l'on en croit les statistiques présentées à la douzième Conférence des Parties. Le nombre d'utilisateurs enregistrés a augmenté de 245 % depuis novembre 2006, et celui des utilisateurs enregistrés de Parties non visées à l'annexe I de la Convention (actuellement majoritaires) de 410 %. L'équilibre régional est mieux respecté parmi les utilisateurs enregistrés, même si l'Afrique demeure le continent le moins représenté. Le nombre de connexions en 2007 (janvier à août) est supérieur à 2 millions, soit en moyenne 6 500 connexions par jour, contre 2 000 en 2006.

III. Enseignements tirés de la mise en œuvre du prototype

A. Synthèse des vues des Parties

15. D'une manière générale, les Parties reconnaissent que le CC:iNet est utile et qu'il devrait faciliter l'accès à l'information et promouvoir l'application de l'article 6 (Australie, Bolivie, Chine, Communauté européenne, Égypte, États-Unis d'Amérique, Japon, Malawi et Ouzbékistan). Certaines relèvent que l'importance du centre d'échange comme ressource facilitant les activités d'éducation et de sensibilisation va croître proportionnellement à la somme d'informations utiles disponibles (Australie et Japon).

16. Des Parties font observer que c'est au niveau régional que le centre aura la plus grande utilité, étant donné les vastes possibilités qu'il offre de conjuguer les talents des pays d'une même région (Malawi), et qu'il encouragera la création de nœuds ou portails régionaux (Japon et Ouzbékistan) et la mise en place de liens en fonction des régions et des synergies avec d'autres initiatives pertinentes (Australie).

17. Certaines Parties suggèrent de mettre au point des indicateurs de suivi (Bolivie), de suivre l'utilisation du site Web (États-Unis d'Amérique) ou encore de recueillir l'avis des utilisateurs par voie de questionnaires (Japon) afin de renforcer l'utilité du centre d'échange.

18. Même si la quantité d'informations communiquées n'a cessé de croître et si ces informations sont utiles, de nombreuses Parties souhaitent davantage d'informations sur le contenu (Bolivie, Chine, Communauté européenne et Japon) et davantage d'informations pouvant être reproduites (Bolivie) ou directement téléchargées à partir du centre d'échange (Malawi), et elles désignent la maintenance du site, y compris la surveillance et l'actualisation régulières de l'information, comme étant la composante clef de la fonctionnalité du centre d'échange (Bolivie, Communauté européenne, États-Unis, Japon et Ouzbékistan). Les vues communiquées contiennent un grand nombre de suggestions précises de contenu.

19. Comme suggéré dans l'étude de faisabilité²⁰, le fonds d'informations initial a été établi à partir des données existantes gérées par le secrétariat et les partenaires – organisations ou Parties – désireux d'y contribuer, autrement dit les utilisateurs enregistrés. Quelques Parties relatent des expériences positives en matière de soumission de données (Communauté européenne et Japon) et certaines invitent les Parties à faire usage du centre d'échange en l'alimentant en informations pratiques et en favorisant une meilleure

¹⁹ http://unfccc.int/cc_inet/information_pool/simple_search/items/3522.php?displayPool=978.

²⁰ FCCC/SBI/2004/14, par. 12.

connaissance de cet outil d'information dans leur pays (Australie, Communauté européenne, Japon et Ouzbékistan).

20. Des Parties admettent que le nombre d'utilisateurs enregistrés est encore trop faible et que certaines régions sont vraiment trop peu couvertes, en particulier celles de Parties non visées à l'annexe I, et elles suggèrent au secrétariat de chercher plus énergiquement à renforcer le réseau d'utilisateurs enregistrés (Communauté européenne et Japon). Dans ses observations, le Japon souligne qu'il importe de garantir que les communications continuent de se faire de plein gré.

21. De l'avis d'une Partie, il pourrait être nécessaire de préciser le processus de maintenance et d'enrichissement du fonds d'informations, et il faudrait régler la question du contrôle de la qualité du centre d'échange, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre de sites analogues hébergés par le secrétariat [mécanisme d'échange d'informations sur les technologies (TT:CLEAR), par exemple], des Parties et d'autres conventions (États-Unis). D'autres suggèrent d'assurer le contrôle de la qualité en associant une date d'expiration à chaque information et en mettant en place l'envoi systématique d'un message aux utilisateurs enregistrés ayant entré les données pour leur signaler qu'ils doivent les actualiser (Japon).

22. Les Parties estiment que la structure du centre d'échange répond en général aux objectifs fixés au cours de la phase de prototype de centre d'échange (Australie, Bolivie, Japon et Ouzbékistan). De nombreux perfectionnements sont proposés en ce qui concerne la structure, l'organisation et l'extraction des données, afin de favoriser l'interaction avec les utilisateurs et de prendre en compte différents groupes d'utilisateurs et les différences en matière de débit.

23. La plupart des Parties conviennent qu'il faudrait rendre les informations davantage accessibles en plusieurs langues (Bolivie, Chine, Communauté européenne, Égypte, États-Unis et Gambie), en offrant la possibilité de naviguer sur le site dans d'autres langues (Égypte et États-Unis), en traduisant les données (Bolivie et Gambie) et en créant des sites miroirs multilingues (Chine).

24. Plusieurs Parties préconisent de promouvoir CC:iNet à grande échelle (Australie, Communauté européenne et Japon) et de renforcer les capacités techniques ou financières de promotion de l'utilisation du centre d'échange (Bangladesh, Chine, Égypte et Malawi). L'hébergement du centre d'échange par le site Web du secrétariat semble la solution la plus logique (États-Unis). Pour rendre le centre plus accessible et en favoriser l'utilisation, des Parties suggèrent quelques améliorations du système ainsi que des activités de promotion, consistant notamment à:

- a) Organiser pour les Parties des ateliers de formation régionaux afin de leur faire bien connaître le fonctionnement du centre d'échange et de les encourager à l'utiliser (Égypte et Malawi);
- b) Présenter le centre d'échange lors des sessions intergouvernementales et des ateliers prescrits par les organes délibérants (Japon et Malawi);
- c) Élaborer des directives pertinentes afin de rendre l'interface plus conviviale (Japon);
- d) Mettre au point une version CD-ROM du centre d'échange (Bangladesh);
- e) Signaler les fichiers nécessitant une capacité de téléchargement importante (États-Unis);
- f) Renforcer l'interactivité avec les visiteurs du site (Bolivie);
- g) Relier le centre d'échange à des sites Web nationaux (Communauté européenne et Ouzbékistan);

- h) Autoriser les utilisateurs enregistrés à exploiter le logo CC:iNet (Japon);
- i) Trouver une meilleure appellation pour le centre d'échange: la Communauté européenne y voit une nécessité, contrairement au Japon.

B. Résultats de l'enquête en ligne

25. En septembre 2007, conformément à la demande du SBI à sa vingt-sixième session²¹, le secrétariat a réalisé une enquête en ligne, visant à approfondir les points soulevés par les Parties dans leurs communications concernant des questions relatives aux activités du centre d'échange²².

26. L'enquête a été lancée le 31 août. Afin d'obtenir la meilleure participation possible, le secrétariat a annoncé la tenue de l'enquête sur la page d'accueil du site Web de la Convention ainsi que sur la page de démarrage du centre d'échange, et il a envoyé un message électronique d'alerte aux 71 utilisateurs enregistrés du centre ainsi qu'aux 42 centres de liaison pour l'article 6 de la Convention. L'enquête s'est achevée le 14 septembre, et seules 11 réponses complètes (quatre utilisateurs enregistrés et sept autres non enregistrés) ont été recueillies. Le rapport détaillé sur les résultats de l'enquête peut être consulté en ligne²³. Étant donné le faible niveau de participation, ces résultats ne sont pas significatifs sur le plan statistique.

27. Les vues exprimées dans l'enquête au sujet de la qualité coïncident avec celles des Parties, récapitulées ci-dessus. Il a été préconisé de mieux actualiser l'information, d'élargir l'information dans tous les domaines couverts par l'article 6, de privilégier la dimension régionale dans le regroupement de l'information, de favoriser la visibilité par différents moyens et de remédier aux problèmes de langue. Il a aussi été suggéré de développer la communication des informations par de multiples utilisateurs, tout en insistant sur la nécessité pour le secrétariat d'examiner le contenu avant de rendre l'information publique. Trois nouveaux noms ont été proposés pour le centre d'échange: ClimateOnLine (ClimatEnLigne), Clean Climate Public Information Network (Réseau d'information public pour un climat sain), et Climate Change Portal (Portail sur les changements climatiques).

C. Évaluation d'ensemble

28. La première phase de mise en œuvre du prototype de centre d'échange a été menée à bon terme. Le rôle de CC:iNet a été jugé capital dans le contexte de l'exécution du futur programme de travail relatif à l'article 6, qui devrait faire suite au programme de travail de New Delhi, et un grand nombre de suggestions ont été faites en faveur d'un centre d'échange pleinement opérationnel, multilingue et convivial, toutes propositions intégrées dans les nouvelles mesures pratiques à prendre, telles qu'exposées ci-après.

IV. Nouvelles mesures à prendre pour mettre en œuvre le centre d'échange et questions à approfondir

1. Amélioration de la fonctionnalité du centre d'échange

29. Les Parties conviennent que, lors de la mise en œuvre à grande échelle du centre d'échange, il faudrait en élargir le contenu et la fonctionnalité aux six domaines de l'article 6, en veillant

²¹ FCCC/SBI/2007/15, par. 64.

²² FCCC/SBI/2007/Misc.12.

²³ http://unfccc.int/cc_inet/information_pool/simple_search/items/3522.php?displayPool=980.

soigneusement à ce que le contenu et l'information transmise correspondent bien aux objectifs prévus pour chaque élément. Les objectifs proposés pour améliorer le centre sont présentés à l'annexe III.

2. Saisie et gestion du contenu

30. Il est suggéré d'adopter une approche diversifiée pour accroître le volume et la pertinence du fonds d'informations, notamment par une promotion menée activement par le secrétariat, visant à élargir le nombre d'utilisateurs enregistrés en mesure de soumettre des informations.

31. Afin de faciliter le contrôle de la qualité, les entrées pourraient être examinées par le secrétariat, qui les associerait à une date d'expiration ou à un message automatisé avertissant les contributeurs et les administrateurs du site qu'ils doivent actualiser les informations à une date précise. Un historique des ajouts pourrait également être tenu pour faciliter l'évaluation régulière du contenu ajouté récemment.

3. Renforcement de la convivialité et de la flexibilité

32. De nombreuses améliorations sont envisageables pour favoriser la consultation fréquente et régulière du centre d'échange par les utilisateurs et pour faciliter l'interaction et l'accès pour différents besoins correspondant à chacun des éléments de l'article 6. La flexibilité pourrait être améliorée grâce à des arborescences de menus personnalisées pour chaque élément, prévoyant une panoplie de fonctions de consultation et de recherche comme moyen d'accès principal à l'information.

33. Pour que ceux dont les performances du matériel et le débit Internet sont limités puissent accéder plus facilement à l'information, on pourrait regrouper les informations par thème sur des CD-ROM ou des DVD, que l'on distribuerait régulièrement ou à la demande des utilisateurs des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, où l'accès à Internet est limité.

34. D'autres améliorations pourraient être apportées de façon à offrir une vue d'ensemble du contenu de haut niveau du centre d'échange, notamment par la voie de diaporamas.

4. Questions d'ordre linguistique

35. En s'aidant de l'expérience acquise dans le cadre d'autres sites gérant un contenu en plusieurs langues, le secrétariat pourrait être chargé de recueillir et d'entrer un contenu multilingue, de mettre en place des fonctions de navigation dans différentes langues officielles de l'ONU, et d'offrir également une consultation en fonction de la langue utilisée pour les données. Toutes ces mesures devraient être envisagées dans la mesure des ressources disponibles.

5. Considérations intervenant dans la mise en œuvre à grande échelle

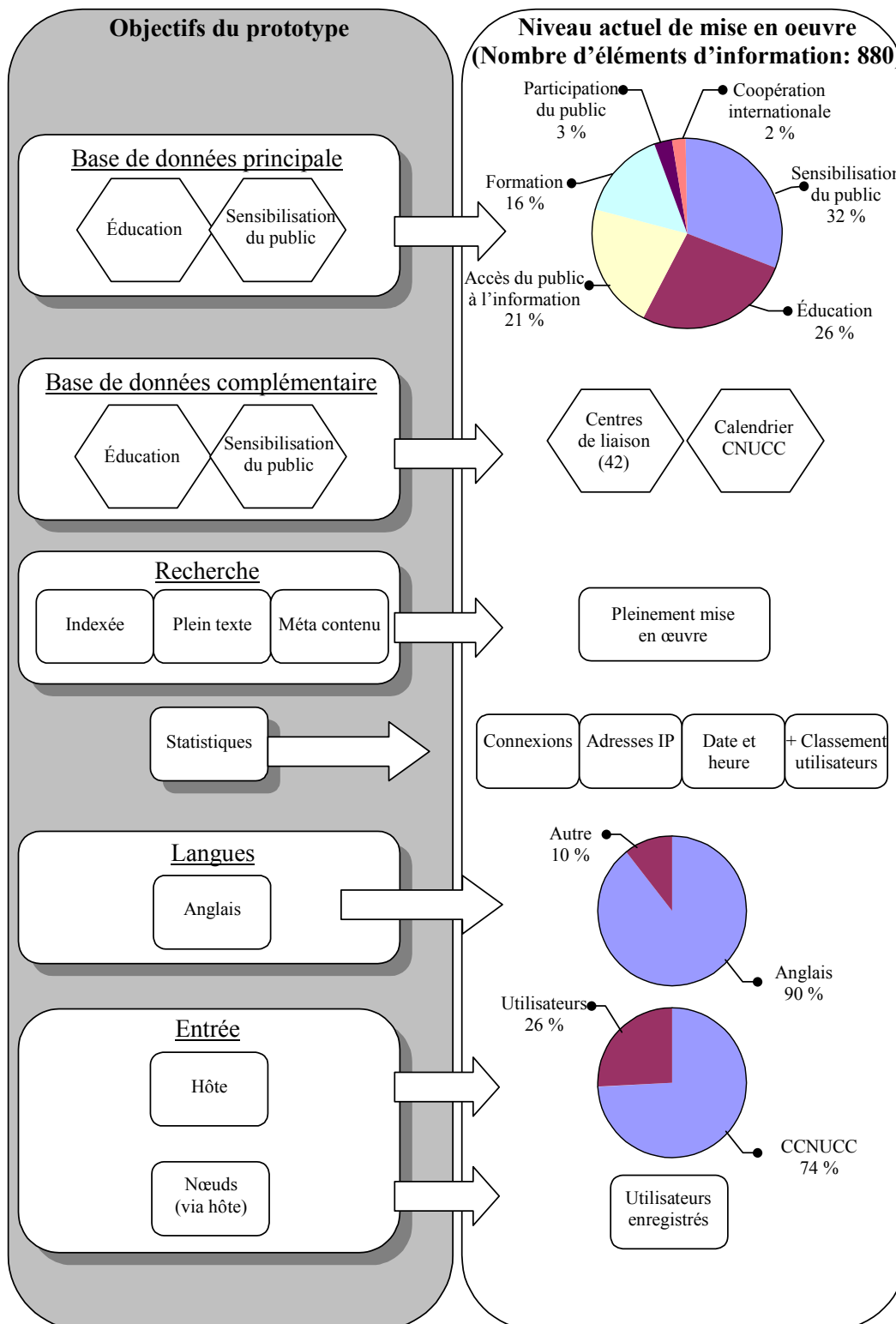
36. Le calendrier de la mise en œuvre à grande échelle du centre d'échange dépend des ressources financières disponibles. Le budget estimatif proposé dans l'étude de faisabilité²⁴, qui prévoit des coûts de mise au point et de maintenance de 140 000 et 135 000 dollars des États-Unis, respectivement, sur deux ans, permettrait d'obtenir le niveau de mise en œuvre proposé à l'annexe III. L'élargissement à d'autres langues viendrait accroître encore ces coûts.

37. Pour augmenter la quantité d'informations afin de réaliser pleinement les objectifs fixés pour le centre d'échange, il faudra la participation active des Parties, en particulier des centres de liaison pour l'article 6. Des partenariats avec des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, en particulier au niveau régional, renforceraient considérablement l'action menée.

²⁴ FCCC/SBI/2004/14, par. 29.

Annexe I

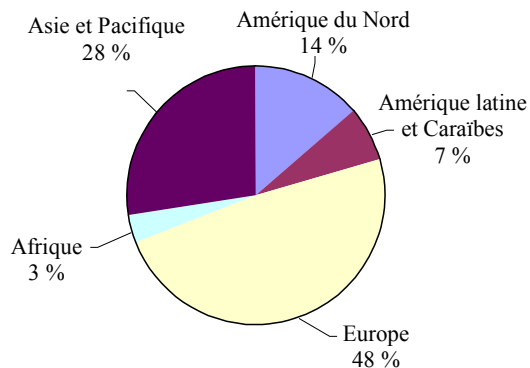
Tableau comparatif des objectifs et des réalisations actuelles



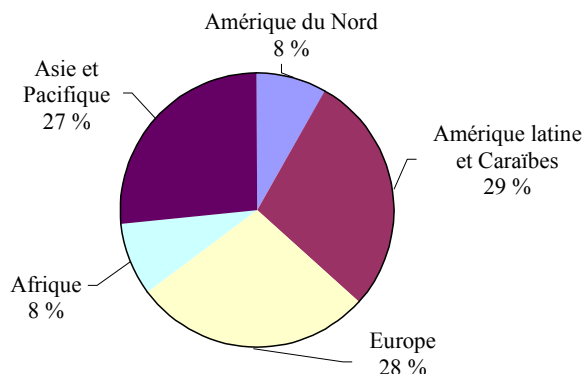
Annexe II

Utilisateurs et statistiques relatives à l'utilisation du centre

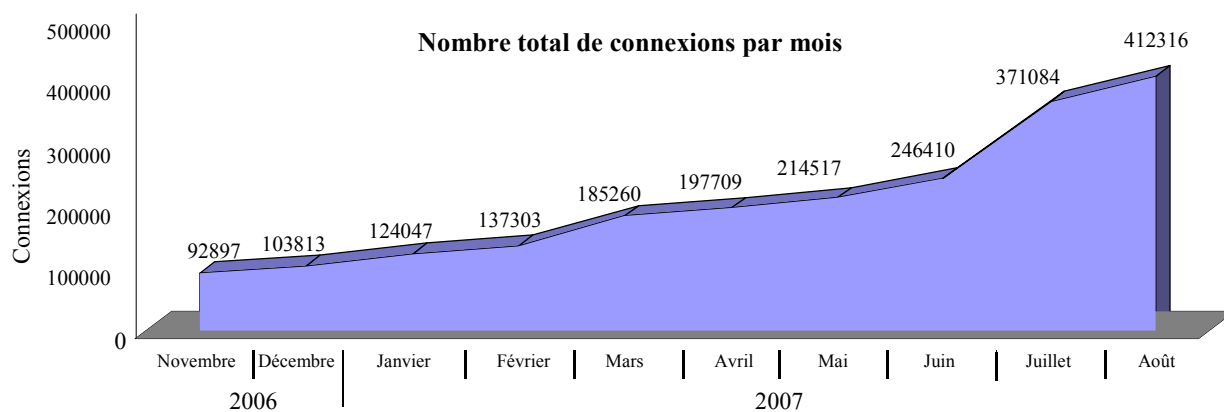
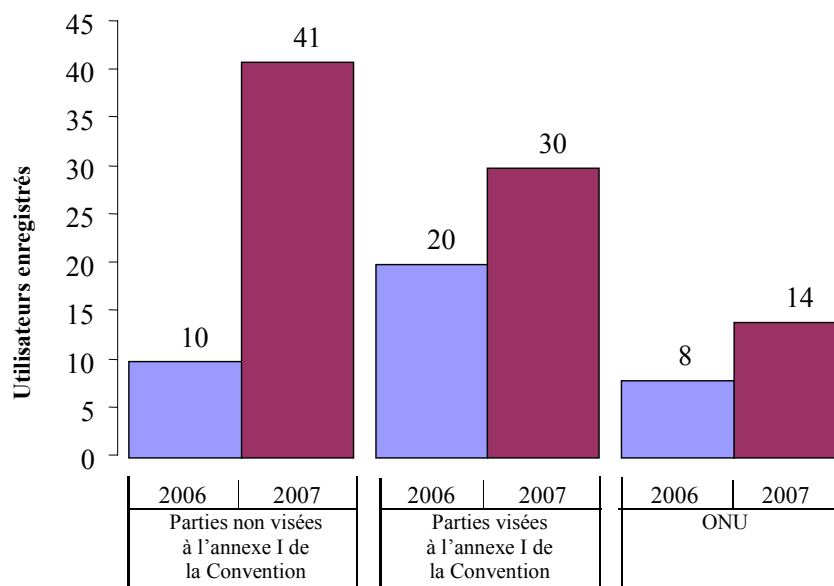
Utilisateurs enregistrés par région, en novembre 2006 (38)



Utilisateurs enregistrés par région, en août 2007 (85)



Utilisateurs enregistrés par catégorie



Annexe III

Niveau actuel de mise en œuvre et objectifs envisageables pour la mise en œuvre à grande échelle

